

## Tourmignies, un peu d'histoire

Soumis par Administrateur

22-11-2007

Dernière mise à jour : 22-11-2007

Tourmignies : Un peu d'histoire LES BIENS DE L'ÉGLISE APRES LA REVOLUTION DE 1789. « dès les premiers mois de 1794, les Comités de surveillance avaient reçu l'ordre de supprimer jusqu'au dernier vestige du culte catholique. Les curés assermentés eux-mêmes ne purent trouver grâce devant les ordres des Conventionnels. Les églises furent fermées et mises en vente quelque temps après avec leur mobilier. Mais comme la plupart de ces édifices ne trouvaient pas d'acquéreur, on les affecta à l'usage d'ateliers pour la fabrication du salpêtre. Un atelier de ce genre avait été établi dans l'église de Tourmignies (qui était restée invendue). Il fonctionnait sous la surveillance du citoyen GAUX. Il ne fut supprimé qu'en Brumaire an IV ». (Cf. abbé DUHEM) Mais que sont devenus les meubles et objets du culte ? L'abbé DUHEM, au tout début du XX<sup>ème</sup> siècle, a répondu à cette question. C'est donc un résumé de son travail que nous vous proposons. Vases sacrés et argenterie : un document du 12 novembre 1792 nous apprend que la municipalité de Tourmignies fut chargée de les faire parvenir au Pouvoir Central, à Lille soient : 17 calices (?), 4 couronnes, 5 agnus et une croix de procession, pesant en tout 5 marcs, 5 onces et 2 gros (1).

Rien de précis sur les calices, ciboires et ostensoirs... Le mobilier de l'église : fut vendu à Tourmignies même le 4 Floréal an III, par un Commissaire du gouvernement assisté de deux officiers municipaux, Messieurs CAUVEZ et BOCQUET.

Tribune, autels, marchepieds, stalle, armoires, statues en bois, niches, confessionnal, baldaquin, balustrade, débris de boiseries diverses, fonts baptismaux, le tout estimé à 238 livres, fut adjugé pour la même somme à JB MELANTOIS, Maire de la Commune et seul acquéreur déclaré. Les cloches étaient au nombre de 3 au moment de la Révolution. Un décret de 1793 ordonna de les dépendre, à l'exception d'une seule qui devait servir à l'annonce des fêtes décadaires et à la convocation des assemblées communales.

Transportées au frais de la République à la fonderie nationale, un récépissé du fondeur témoignait de ce dépôt. Les Communes ne se résignaient pas facilement à livrer leurs cloches et c'est ainsi que pour Tourmignies un récépissé du fondeur du 29 Ventôse an II (1794) atteste le transport de 2 cloches au dépôt des Récollets à Lille alors qu'une seule fut livrée. Deux ans plus tard, suite à l'invasion autrichienne, un arrêté de l'administration du département du Nord enjoignait les municipalités à dépendre et à envoyer leurs cloches à l'hôtel de la Monnaie à Lille. Et pourtant, le 4 Brumaire an VI (1797), contrairement aux lois de la République, Tourmignies possédait encore 2 cloches. Ordre fut donc donné au Maire de dépendre une et de la diriger vers la fonderie de Saint Saulve. Nous ne possédons aucune indication sur les cloches livrées au fondeur. Celle qui fut laissée en place y est toujours, elle porte les armoiries des Seigneurs du lieu et la dédicace « CHARLES PHLE DONGNYES CHLR Sr DESTREES BERLETTE TOURMIGNIEST ECTZ 1600 MESSIRE JACQUES DASSIGNIES CHLR Sr DUDICT LIEU ETCZ 1600 » Elle donne (ou donnait) le « sol dièse ». Nous ignorons l'origine de la petite cloche, probablement une rescapée du creuset du fondeur, en effet, le culte une fois rétabli, des cloches furent données aux paroisses qui en faisaient la demande (elle donne le « la », sa sœur jumelle est à Genech). Le Presbytère : « Situé près de l'Eglise, il n'avait qu'un rez de chaussée, construit pignon à la rue de marais, façade à l'est et couvert en chaume ». Mise en vente une première fois le 19 frimaire, an III, on dut surseoir à la vente jusqu'à ce que le Directoire se fut prononcé sur la nécessité de vendre. Ce qui fut fait le 28 prairial an VI (1797), adjugé au Sieur F. DESOUBRY, pour le compte de Louis DELCROIX, ancien clerc de la Paroisse, au prix de 1200 livres payables en assignats. « Quelques temps après, pris de remords au sujet de la légitimité de son acquisition sacrilège, Louis Delcroix imposa, par testament du 8 mars 1820, à ses héritiers présents et futurs la charge de verser la somme de 15 F entre les mains de Monsieur le Curé de la Paroisse afin que l'on célébrât 4 messes de 5<sup>ème</sup> classe chaque année à son intention ». Au XIX<sup>ème</sup> siècle, après avoir appartenu aux héritiers de Louis DELCROIX, il devenait la propriété de GOUBE, d'Ennevelin, puis fut donné en location au maréchal ferrant de Tourmignies. (1) environ 1,500 kg

Micheline DERVAUX